

GARANTIE

Cher client,

Nous tenons vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoigné en ayant choisi un de nos produits et espérons une totale satisfaction, nous -sommes convaincus de l'excellente qualité du produit que vous avez acquis, et nous espérons qu'il n'aurait pas besoin d'aucune intervention technique pendant une longue période.

DOMAINE GÉNÉRAL

La société garantie, en tant que fabricant vers l'acheteur et l'utilisateur, tous les droits prévus par la Loi 23/2003 du juillet, des garanties pour la vente de biens de consommation.

Aussi, elle garantit à l'acheteur et l'utilisateur de l'équipement dont les données sont contenues dans le document de garantie, la réparation du produit, si celui-ci a subi une rupture due à un défaut de fabrication ou de matériel, pourvu qu'il soit destiné à un usage privé et qui été manipulé correctement et conformément aux instructions pertinentes du montage, connexion, mise en service et gestion.

Ces réparations seront assumées en garantie, y compris le coût des pièces de rechange le déplacement du personnel technique au domicile de l'utilisateur lors de l'exposition de la garantie et les documents d'achat.

Cette garantie correspond à la garantie minimale que nous vous offrons en tant que fabricant.

Pour bien démontré le droit à cette garantie il est essentielle de montré la facture d'achat ou bon de livraison pour prouver la date officielle de réception du produit, montrant la facture d'achat ou le ticket ou le bon de livraison du produit.